



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-44-2023

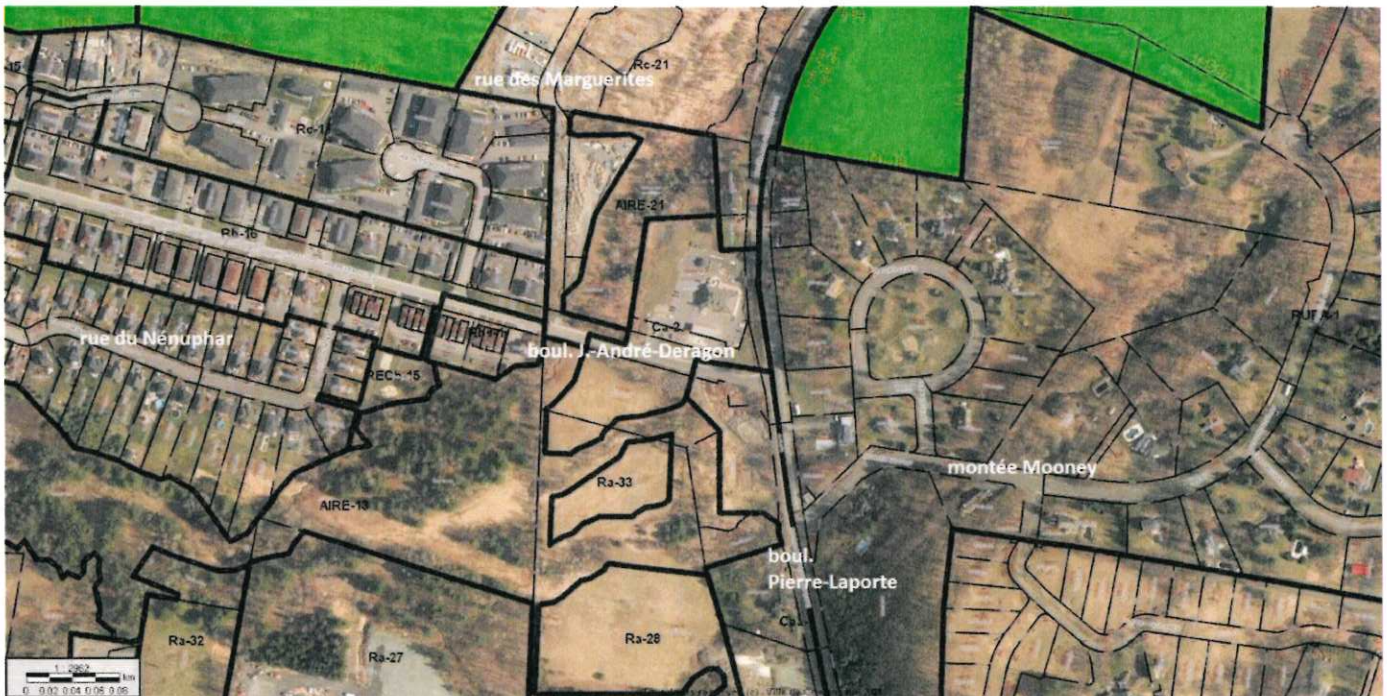
RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-44-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES JUSQU'À UN MAXIMUM DE 17 LOGEMENTS DANS LA ZONE Ca-2 (SECTEUR DES BOULEVARDS J.-ANDRÉ-DERAGON ET PIERRE-LAPORTE)

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 18 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 463-09-2023, le projet de règlement numéro 1841-44-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations multifamiliales jusqu'à un maximum de 17 logements dans la zone Ca-2 (secteur des boulevards J. André-Deragon et Pierre-Laporte).

Plus précisément, ce projet a pour principaux objets :

1. De modifier les grilles des spécifications des constructions et des usages permis par zone pour autoriser les habitations multifamiliales de 5 à 17 logements maximum dans la zone Ca-2;
2. De modifier les grilles des normes d'implantation et d'aménagement par zone en modifiant les normes de la zone Ca-2.

La zone concernée, par les dispositions des articles 1) et 2) ci-haut, est constituée de la zone Ca-2 et des zones contiguës Rc-21, RURA-1, Caa-1, AIRE-13 et AIRE-21 qui sont illustrées au croquis suivant :



(Secteur des boulevards J.-André-Deragon et Pierre-Laporte)

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi, 4 octobre 2023 à 18 h 30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 26 septembre 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA